Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/PROCES-DU-TRANSHUMANISME-22-juin.html

Procès du transhumanisme - 22 juin 2017 de 18h00 à 20h00 au Palais de Justice

- Nos activités - Réflexions/Débats -

Date de mise en ligne : samedi 1er avril 2017

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site de l'Association des jurisnautes (cf. lien et extrait du site ci-dessous) https://www.proces-du-transhumanism...

"En 2037, le transhumanisme est devenu une re alite : les hommes « s'augmentent » tant pour ame liorer leurs capacite s que leurs conditions de vie.

Depuis maintenant 2 ans, un gouvernement pro-transhumaniste est au pouvoir en France. Il compte notamment sur le soutien d'une partie croissante de la population dote e d'une corne e artificielle (« e- corne e ») inte grant des technologies de ge olocalisation et de guidage, des technologies vide o, d'identification et plus ge ne ralement de re alite augmente e. Le nouveau ministre de l'Inte rieur de cide d'aller plus loin en portant la loi dite de « Transhumanisation des forces de l'ordre ».

Cette loi pre voit d'e quiper les forces de se curite d'une « e-corne e » et de capter la vision des porteurs de e-corne e volontaires pour participer au maintien de l'ordre. Ces « Citoyens Vigilants Volontaires » sont des collaborateurs passifs des forces de l'ordre en partageant leur vision en temps re el.

Cette nouvelle technologie d'augmentation a e galement un objectif probatoire : filmer, enregistrer, ge olocaliser, identifier et dater, etc. En cas de contestation relative a une intervention de maintien de l'ordre, les images collecte es pourront e tre produites comme preuve.

Ce syste me de nomme « SuperVision » est centralise dans une salle de contro le de la Place Beauvau ou des ope rateurs traitent les diffe rentes donne es collecte es par les e-corne es. L'adoption de cette loi a suscite nombre de critiques et a fracture la socie te franc'aise en deux camps.

Alors que les sympathisants du gouvernement saluent une avance e historique, les opposants de noncent une nouvelle atteinte a l'inte grite du corps et aux droits et liberte s fondamentaux.

Des manifestations sont organise es dans les grandes villes du pays. Un groupe d'opposants, se pre sentant comme « Bio-Re sistants », de cide d'aller plus loin et de pirater le syste me « SuperVision » afin de : de montrer ses limites en matie re de recueil de preuves ; de montrer sa dangerosite pour les personnes s'e tant fait greffer une « e-corne e ». Cette action bio-re sistante a pour effet : de rendre certains porteurs de e-corne e aveugles, d'autres sont victimes d'hallucinations extre mement graves, d'aveugler le service « Supervision » du ministe re de l'Inte rieur, de provoquer des erreurs de ge olocalisation, d'identification, de provoquer des effacements de contenus nume riques,

La situation devenant ende mique et de plus en plus incontro lable, le ministre de l'Inte rieur de cide finalement d'agir promptement et efficacement contre la menace que repre sente cette attaque.

A l'issue d'une enque te d'une semaine, des personnes sont arre te es.

Les Bio-Re sistants n'ont pas eu la volonte de se substituer a la justice. Ils n'ont pas re siste . Comme leur avocat l'a pre cise , ils n'ont pas cherche a se cacher, ils sont dans une de marche militante. Ils se posent en objecteurs de conscience pre ts a tout pour lutter contre ce qu'ils pre sentent comme une « de shumanisation rampante ».

Le proce s oppose l'Etat aux Bio-re sistants qui ont e te mis en examen pour : atteinte a l'inte grite d'un syste me

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)

informatique, atteinte a la su rete de l'Etat, atteinte a l'inte grite de la socie te transhumaine, atteinte a la dignite transhumaine, etc.

Par ailleurs, l'un des Bio-Re sistants, par la voix de son avocat, affirme avoir e te victime de discrimination : il aurait e te « licencie » de la police pour avoir refuse de se faire greffer une e-corne e alors qu'il faisait valoir son droit a l'inte grite corporelle. En « hackant » le syste me « SuperVision », il semblerait que les opposants aient porte atteinte a la « sante » des Citoyens Vigilants. Le hacking du syste me SuperVision a provoque un bug ge ne ralise de l'ensemble des « e-corne e » connecte es. Or, en l'e tat des connaissances scientifiques, la greffe de « e-corne e » est irre versible car la technologie de membres bioniques est encore au stade expe rimental. Dix mille porteurs de « e-corne e » ont subi des dysfonctionnements plus ou moins importants de leur « e-corne e ». Certains ont, ainsi, de finitivement perdu la vue. D'autres ont perdu la vue seulement d'un oeil. D'autres, encore, subissent des hallucinations re pe te es et plus ou moins importantes : de l'alte ration minime de la sce ne perc'ue a l'alte ration totale : ajout ou suppression de personnes ou d'objets, modification de l'apparence de certaines personnes, distorsion des distances, etc. Les policiers victimes et les Citoyens Vigilants se constituent partie civile pour atteinte a leur inte grite physique.

Les Bio-Re sistants risquent de lourdes peines de « neutralisation nume rique » de niveau 8[1]".

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)